



CLASSIQUES
GARNIER

MARTINET (Aline), « [Introduction à la troisième partie] », *Enfermer et Punir. Histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0397](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0397)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

De la Révolution à jusqu'à la seconde guerre mondiale, les lieux d'enfermement de la région niçoise connaissent de nombreux et profonds changements. Tout au long de cette période, leur appellation évolue au gré des différentes souverainetés. À Nice, les prisons sénatoriales (*carceri senatorie*), construites au XVIII^e siècle et situées au pied de la colline du château, deviennent à partir de 1792 avec l'arrivée des révolutionnaires Français, une maison de justice. La restauration des fonctions du Sénat en 1814 leur restitue leur appellation initiale. Avec le rattachement à la France en 1860, les prisons sénatoriales changent de nouveau de nom pour être jusqu'en 1887 une maison d'arrêt. Qu'elle soit dénommée maison de justice, prison sénatoriale ou maison d'arrêt, la prison située juste à côté du palais du Sénat, est un bâtiment qui connaît peu d'évolutions jusqu'à sa fermeture. En 1887 les détenus Niçois sont enfermés dans une nouvelle maison d'arrêt construite selon un plan cellulaire. Ce type d'architecture carcérale, déjà en vigueur à Grasse depuis en 1846, offre la possibilité de séparer les prisonniers et de les incarcérer individuellement.

Les conditions de détention sont étroitement liées aux bâtiments pénitentiaires qui organisent la vie des reclus en les restreignant à un espace de vie limité. Les formes de l'incarcération connaissent des mutations au cours du XIX^e siècle en passant d'un enfermement collectif à la cellule individuelle. Pourtant, des constantes demeurent car la prison est une institution totale qui impose des contraintes à l'individu en le privant des échanges sociaux avec l'extérieur. Dès son entrée, le détenu est dépossédé de ses biens et destitué de son rôle social, il devient incapable de subvenir à ses propres besoins. Cette dépendance envers le système pénitentiaire se retrouve tout au long de la période et constitue une donnée invariable. C'est à travers l'analyse des éléments persistants, tel que les privations et la promiscuité, mais également les mutations dont font l'objet les prisons, que les conditions de détention peuvent être envisagées pour l'ensemble de la période s'étendant de la Révolution française à la seconde guerre mondiale.

Quelles sont les conditions de vie des détenus tout au long de la période, comment évoluent-elles et dans quelle mesure l'enfermement cellulaire tente d'apporter une amélioration à leur sort ?